

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DU LUNDI 22 JUIN 2026

DELIBERATION : N°2026/23
DIRECTRICE : Sophie TROUART
AFFAIRE SUIVIE PAR : Mohamed ZOBIRI

DELIBERATION N°2026/23

Maintien d'un Comité Social Territorial commun entre la ville et ses établissements publics rattachés (CCAS et Caisse des Ecoles)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L.251-5 et L.251-7 ;

VU le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, notamment ses articles 4 et 30 ;

VU l'avis consultatif des organisations syndicales en date du 07 mai 2026 ;

CONSIDERANT l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial compétent pour l'ensemble de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles ;

CONSIDERANT que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, contractuels de droit public, contractuels de droit privé au 1er janvier 2026 permettent le maintien d'un Comité Social Territorial commun ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE le maintien d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la Ville, du CCAS et de la Caisse des Ecoles.

PLACE ce Comité Social Territorial auprès de la Ville de Sainte-Geneviève-des-Bois.

AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme

Le Conseil d'Administration à l'unanimité, prend une délibération conforme.

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Mme Sarah BENHAMMOU



La présente délibération peut, dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication, faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles ou, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès du maire.

Accusé de réception en préfecture
091-269101010-20260709-DEL2026-23-DE
Date de télétransmission : 09/07/2026
Date de réception préfecture : 09/07/2026